PROCES -VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale N3G - genre CAM - VASP de marque MERCEDES-BENZ dont les types - variantes - versions suivent :

Type : G18 **Variantes :** 24KN - 26KN - 29KN **Versions :** 36c - 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c
36p - 39p - 42p - 45p - 48p - 51p - 54p

Livrés :
-en châssis cabine satisfont aux disposition des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.
Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.

NOTA : - Véhicule conforme aux limites du niveau B de la directive 2005/78/C.E...

Fait à Montlhéry, le 11 septembre 2006
L'ingénieur de l'industrie
Et des mines
L.MIS

Vue et approuvé :
Enregistré sous le n° P-2656-06-00
Fait à paris, le 11 septembre 2006
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'environnement d'Ile de France
Pr. le Chef de la Division Automobiles, Métrologie et Appareils à Pression
Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules
M CHAPUT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés DAIMLERCHRYSLER FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité de DAIMLERCHRYSLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions :

a°) - que le véhicule livré :
- **en châssis-cabine (voir NOTA 1)** **(1)**
- **en VASP (voir NOTA 2)**

(2) - Dénomination :
(D1) - Marque : MERCEDES-BENZ
(D2) - Type : G18 **Variantes (1) :** ~~24KN, 26KN,~~ 29KN **Versions (1):** ~~36c - 39c - 42c~~ 45c - ~~48c - 51c - 54c~~ ~~36p - 39p - 42p - 45p - 48p - 51p - 54p~~

(D3) - Dénomination commerciale : AXOR
(E) - Numéro d'ordre dans la série du type ou numéro d'identification : WDB 952.503 1L 234 890

(F1) - Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) (1) :	19000	~~19000~~	~~19000~~	19000	19000	19000
(F2) - Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) (1) :	19000	17990	~~19000~~	19000	17990	17990
(F3) - Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (1) :	22500	21490				
Toutes Variantes (avec boîtes de vitesses Mécanique) :						
Avec Variante 29KN :			26000	32000	~~26000~~	32000
			36000(+)	40000(#)	36000(+)	~~40000(#)~~

(+) Uniquement avec boîtes de vitesses G100 (1ère = 9,964), G131 (1ère = 14,573), G211 (1ère = 17,030)
(#) Uniquement avec boîtes de vitesses G131 (1ère = 14,573), G211 (1ère = 17,030)

(J) - Catégorie internationale : N3G
(J1) - Genre national (1): CAM – VASP
(K) - Numéro de la réception par type : P-2656-06-00
(P1) - cylindrée (cm3) : 6374

Variantes (1) :	~~24 KN~~	26 KN	29 KN
(P2) - Puissance nette maximale (KW) (1):	175	~~188~~	210

(P3) - Source d'énergie : GO
(P6) - Puissance administrative (CV) : 17
(S1) - Nombre de places assises (y compris le conducteur) *(1)* : 2 - ~~3 - 6~~

(U1) - Niveau sonore à l'arrêt (dbA) :	Pour toutes les BV
- latéral vers l'arrière :	~~85~~
- latéral vers l'extérieur :	85
- vertical :	~~86~~
- vertical avec silencieux vertical:	~~85~~
(U2) - Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1)	1650

(V7) – CO^2 (g/km) : -
(V9) – Classe environnementale : 0555*0578B
(1) : rayer les mentions inutiles
(2) : Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

est entièrement conforme au type, variante, version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus

b°) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins) le : ..... **pour être livré à :** .....
(nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut, du distributeur)

T.V.A. française acquittée sur la déclaration périodique du chiffre d'affaires - dispense de visa n° 5/99 du 21/12/99 de la DSF des Yvelines

Fait à Rocquencourt , le : 13-07-07 **N°d'immatriculation :** .....
DAIMLERCHRYSLER France (à remplir par la Préfecture)

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous soussignés DAIMLERCHRYSLER FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité DAIMLERCHRYSLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

- **Dispositif antibloqueur de roues** ..... : **OUI** (1)
- **Réservoirs de carburants :** ..... Emplacement : **COTE DROIT - ~~COTE GAUCHE~~** (2)
  ..... Nombre et capacité : 1 x 300. (1)
- **Chauffage autonome à combustible liquide** ..... : **~~OUI~~ - NON** (2)
- **Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2.** ..... : **~~OUI~~ - NON** (1)
  - **Marque de ce ralentisseur** ..... : ..... (1)
  - **Type de ce ralentisseur** ..... : ..... (2)
  - **Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et PTRA (voir NOTA du chapitre 2)** ..... : ..... (2)
- **Pneumatiques** ..... Essieu 1 : 13R 22,5 - ~~295/80 R 22,5 - 12 R 22,5 - 315/80 R 22,5 - 315/70 R 22,5 - 385/65R 22,5~~ (2)
  ..... Essieu 2 : 13R 22,5 - ~~295/80 R 22,5 - 12 R 22,5 - 315/80 R 22,5 - 315/70 R 22,5~~ (1)
- **Charges maximales techniquement admissibles** (indiquées sur la plaque constructeur) ..... Essieu 1 : ~~7100kg~~ - 7500kg - ~~8000kg - 9000kg~~ (1)
  ..... Essieu 2 : ~~12600kg~~ - 13000kg (1)
- **Suspension de l'essieu moteur :** ~~non~~ pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53/CE, (1)
- **Type de boîte de vitesse** .....:

B.V. mécanique
~~G85 - 6 rapports (1ère = 6,696)~~ (1)
G131 - 9 rapports (1ère = 14,573) (1)
~~G100 - 12 rapports (1ère = 9,964)~~ (1)
~~G211 - 16 rapports (1ère = 17,030)~~ (1)

B.V. Automatique
~~WTMD 3060P/PR 5 ou 6 rapports (1ère = 3,490)~~ (1)

- **Type de freinage** .....: **Pneumatique** ~~**Electropneumatique (EPB)**~~ (1)
- **Dispositif de protection arrière contre l'encastrement d'origine Mercedes-Benz :OUI – ~~NON~~** (1)
(si oui, dispositif adapté aux pneumatiques mentionnés ci-dessus).

(1) : Rayer les mentions inutiles (2) : à compléter

DaimlerChrysler France
Parc de Rocquencourt
B.P. 100
78153 LE CHESNAY CEDEX
Tél. : 01 39 23 [illegible] 00
Siren 552 [illegible] 287
R.C.S. Versailles
Société par Actions Simplifiée au capital de 65 600 000 Euros

06 - Imprimtexte